Michel ROSE

commissaire-enquêteur

le 22 Janvier 2017

à

Monsieur André BARDE

Société VERMEULEN MATERIAUX

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE VERMEULEN MATERIAUX

Demande d'autorisation d'exploiter les cendres du terril n°63 à Sailly-Labourse

Procès-verbal de Synthèse et demande de mémoire en réponse.

Monsieur BARDET

En confirmation de notre entrevue du Lundi 22 Janvier 2018, je vous adresse la demande de mémoire en réponse.

ces questions avaient déjà été évoquées lors de notre première réunion , avant l'ouverture de l'enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée dans la sécurité et sans incident.

Les locaux de la Mairie de Sailly-Labourse étaient parfaitement adaptés à la réception du public et au travail du commissaire-enquêteur.

Aucune personne ne s'est déplacée.

Il faut dire qu'il s'agit d'une régularisation, et que le site fonctionne depuis de très nombreuses années (1973)

En outre, les dates de l'enquête publique correspondaient en grande partie aux fêtes de fin d'année et aux vacances scolaires, débordant cette année, une semaine sur l'année 2018.

L'accueil de M. BAUDELET, Maire, de M. JOLY, adjoint à l'urbanisme, de Mme

DASSONVAL, responsable du service de l'urbanisme, et des services administratifs de la mairie, ont été parfaits.

l'Autorité Environnementale a noté que votre Société devra tenir compte de la ZNIEFF N° 046 de type 1 dans les modalités de remise en état du site.
Dans tous les cas, l'aménagement du site après exploitation, prendra en compte l'aspect paysager, et respectera le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sailly-Labourse.
Vous voudrez bien préciser votre engagement dans ce domaine.

l'Avis du commissaire enquêteur étant susceptible d'être accompagné de deux réserves, vous pourrez déjà apporter les réponses provisoires , et les décisions que vous prendrez pour les satisfaire; (préconisé dans l'avis de l'Autorité Environnementale)
à savoir:
1) mettre en oeuvre un suivi environnemental comprenant un point environnemental local pour les émissions atmosphériques en particules fines en suspension, arsenic, chrome, nickel radionucléides. Des mesures de réduction des émissions de poussières seraient à mettre en oeuvre si un impact était mis en évidence.

2) mise en place, et validation par un hydrogéologue agrée en matière d'hygiène publique, d'un réseau de surveillance de la nappe, par la mise en place d'un troisième piézomètre, permettant de déterminer le sens d'écoulement local de la nappe de la craie et de mettre en place des campagnes de mesures annuelles sur les paramètres radioactivité, métaux, et hydrocarbures, permettant d'interpréter l'évolution de la contamination détectée et l'impact du site sur celle - ci.

Michel ROSE
Commissaire Enquêteur

VERMEULEN MATERIAUX

13

Rgn le 30/01/18

Monsieur Michel ROSE
13 Résidence La Haye
62190 LILLERS

Sailly Labourse, le 26 janvier 2018

Objet : mémoire en réponse DAE Sailly Labourse

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous comme convenu, notre mémoire en réponse à votre dernier rapport.

Nous y avons travaillé avec l'aide du cabinet KALIES.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Masure
Vermeulen Matériaux

Adresse de correspondance : 68 rue de la Prévôté –59890 QUESNOY sur DEULE
Tél. : 03.20.21.89.20 – Fax : 03.20.21.89.29
Siège Social : 4 rues des deux boules - 75001 PARIS Société anonyme au capital de 807 937 €
RCS Paris 328 275 607 TVA FR 92 328 275 607

VERMEULEN MATERIAUX

MEMOIRE DE REPONSE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

VERMEULEN MATERIAUX

SAILLY-LABOURSE

Fait le 23 janvier 2018

Adresse de correspondance : 68 rue de la Prévôté –59890 QUESNOY sur DEULE
Tél. : 03.20.21.89.20 – Fax : 03.20.21.89.29
Siège Social : 4 rues des deux boules - 75001 PARIS Société anonyme au capital de 807 937 €
RCS Paris 328 275 607 TVA FR 92 328 275 607

VERMEULEN MATERIAUX

Le présent document vise à répondre aux questions formulées pendant l'enquête publique ayant eu lieu entre le 18 décembre 2017 et le 20 janvier 2018, sur le dossier de demande d'autorisation d'exploiter de la société VERMEULEN sur la commune de SAILLY-LA-BOUSE.

Les demandes de précision formulées par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête sont reprises point par point dans le tableau ci-après.

Observations	**Réponse de l'exploitant**
1) mettre en œuvre un suivi environnemental comprenant un point environnemental local pour les émissions atmosphériques en particules fines en suspension, arsenic, chrome, nickel, radionucléides. Des mesures de réduction des émissions de poussières seraient à mettre en œuvre si un impact était mis en évidence.	Le site VERMEULEN MATERIAUX ne possède pas d'installation comportant des rejets atmosphériques canalisés mais il est sources d'émissions diffuses : ↳ envols de poussières de cendres (opérations de criblage, manipulation, stockage de cendres criblées et circulation) ↳ envols de poussières (opérations de déchargement des déchets inertes des camions, manipulation, stockage des déchets inertes et circulation) ↳ gaz de combustion issus des véhicules en circulation ou des engins à poste fixe (cribleur). Un suivi environnemental doit être mis en place conformément à l'article 25 de l'arrêté ministériel du 12/12/2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n°2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : *« L'exploitant assure une surveillance de la qualité de l'air par la mise en place en limite de propriété d'un réseau de **suivi des retombées atmosphériques de poussières totales (solubles et insolubles)**. Ces mesures sont effectuées **au moins une fois par an** par un organisme indépendant, en accord avec l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement. Dans ce cas les mesures sont conduites pendant une période où les émissions du site sont les plus importantes au regard de l'activité du site et des conditions météorologiques. Cette fréquence peut être augmentée en fonction des enjeux et conditions climatiques locales.* *Le nombre d'emplacements de mesure et les conditions dans lesquelles les systèmes de prélèvement sont installés et exploités sont décrits dans une notice disponible sur site. Un emplacement positionné en dehors de la zone de l'impact du site et permettant de déterminer le niveau d'empoussièrement ambiant ("bruit de fond") est inclus au plan de surveillance. Ce suivi est réalisé par la méthode des jauges de collecte des retombées suivant la norme NF EN 43-014 (version novembre 2003) ou, en cas de difficultés, par la méthode des plaquettes de dépôt suivant la norme NF X 43-007 (version décembre 2008). Les exploitants qui adhèrent à un réseau de mesure de la qualité de l'air qui comporte le suivi des mesures de retombées de poussières totales peuvent être dispensés de cette obligation si le réseau existant permet de surveiller correctement l'impact des retombées atmosphériques associées spécifiquement aux rejets de l'installation concernée.*

Adresse de correspondance : 68 rue de la Prévôté –59890 QUESNOY sur DEULE
Tél. : 03.20.21.89.20 – Fax : 03.20.21.89.29
Siège Social : 4 rues des deux boules - 75001 PARIS Société anonyme au capital de 807 937 €
RCS Paris 328 275 607 TVA FR 92 328 275 607

Les niveaux de dépôts atmosphériques totaux en limite de propriété liés à la contribution de l'installation ne dépassent pas 200 mg/m²/j (en moyenne annuelle) en chacun des emplacements suivis.

L'exploitant adresse tous les ans à l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement un bilan des résultats de mesures de retombées de poussières totales, avec ses commentaires, qui tiennent notamment compte des évolutions significatives des valeurs mesurées, des niveaux de production, des superficies susceptibles d'émettre des poussières et des conditions météorologiques lors des mesures.

Les mesures sont effectuées sous la responsabilité de l'exploitant et à ses frais. Les résultats des mesures des émissions des cinq dernières années sont tenus à disposition de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement. »

Afin d'assurer un premier suivi des retombées atmosphériques de poussières totales (solubles et insolubles), des mesures d'air ambiant ont été réalisées en 3 points autour du site sur une période allant du 13 août au 12 septembre 2014.

Les paramètres faisant l'objet de surveillance sont les suivants :

- poussières solubles et insolubles,
- 15 métaux lourds soit : Cd, Tl, Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, V, Se, Te, Zn et Hg.

Les 3 points de mesure sont les suivants :

- Jauge 1 : société CUISINE SCHMIDT sur la Zone d'Activités du Petit Sailly à environ 200 m au Sud du site ;
- Jauge 2 : habitation sur la commune de Beuvry, à environ 500 m à l'Ouest du site ;
- Jauge 3 : habitation sur la commune de Beuvry à environ 900 m au Nord du site.

Les résultats de ces mesures sont présentés dans le chapitre 4.2.5 de l'étude d'impact.

Ils mettent en évidence les points suivants :

- des niveaux de poussières inférieurs à la valeur réglementaire de 200 mg/m²/j.
- des niveaux de retombées nettement inférieurs aux valeurs de références retenues (limites allemandes à défaut de valeurs françaises) pour le nickel, l'arsenic, le cadmium, le thallium, le plomb et le mercure.

Ces mêmes mesures seront renouvelées une fois par an.

Observations	Réponse de l'exploitant
2) mise en place, et validation par un hydrogéologue agrée en matière d'hygiène publique, d'un réseau de surveillance de la nappe, par la mise en place d'un troisième piézomètre, permettant de déterminer le sens d'écoulement local de la nappe de la craie et de mettre en place des campagnes de mesures annuelles sur les paramètres radioactivité, métaux, et hydrocarbures, permettant d'interpréter l'évolution de la contamination détectée et l'impact du site sur celle - ci.	Considérant que les dépôts de cendres issues de la filtration des gaz de combustion de la centrale thermique au charbon de Violaines constituent potentiellement des sites à radioactivité renforcée (RNR), la société VERMEULEN MATERIAUX s'est vu imposer la mise en place de 2 piézomètres et la réalisation de campagnes préliminaires de recherches des radioéléments dans les eaux souterraines. Ces prescriptions sont reprises dans l'article 3 de l'arrêté préfectoral complémentaire du 29 juillet 2010 de la société VERMEULEN MATERIAUX. Pour respecter ces prescriptions, 2 piézomètres ont été mis en place en août 2012 pour la surveillance de la qualité des eaux souterraines au droit du dépôt de cendres. Afin de pouvoir assurer la surveillance de la nappe de la craie, les piézomètres d'une profondeur comprise entre 15 et 16 m ont été implantés, l'un en amont hydraulique du dépôt de cendres, et l'autre en aval. Les paramètres suivis conformément à l'arrêté préfectoral complémentaire du 29 juillet 2010 sont les suivants : émetteurs alpha totaux, émetteurs bêta totaux, K40, famille de U238 : U238 + U234 + Ra226 + Pb210, famille de Th232 : Th232 + Ra228 + Th228, famille de U235. Par ailleurs, les données bibliographqiues permettent d'établir que l'écoulement de la nappe de la craie s'effectue globalement du Sud-Ouest vers le Nord Nord-Est. Le niveau statique de la nappe est attendu entre +15 et +20 m NGF au droit du site (soit entre 2 et 7 m de profondeur). L'analyse du contexte géologique du site aux 3 échelles (régionale, locale et site) a permis de justifier de l'absence de vulnérabilité de la nappe de la Craie sur site et en aval du fait de la présence des argiles de Louvil, formation landénienne imperméable qui confine l'aquifère. Le site VERMEULEN MATERIAUX est en dehors de tout périmètre de protection de captages. Aucun captage référencé à proximité de Sailly-Labourse n'est positionné en aval, ils sont localisés en position latérale au site. L'aquifère est confiné sous les argiles de Louvil voire les alluvions argileuses et les ouvrages de captages ne sont pas vulnérables aux pollutions locales de surface. La ressource AEP captée dans le secteur n'est donc pas vulnérable aux activités du site VERMEULEN MATERIAUX. **Dans ce contexte favorable, il n'a pas été question à ce jour d'affiner les données sur le sens d'écoulement de la nappe par la mise en place d'un troisième piézomètre.**

Adresse de correspondance : 68 rue de la Prévôté –59890 QUESNOY sur DEULE
Tél. : 03.20.21.89.20 – Fax : 03.20.21.89.29
Siège Social : 4 rues des deux boules - 75001 PARIS Société anonyme au capital de 807 937 €
RCS Paris 328 275 607 TVA FR 92 328 275 607